

Département
de la Moselle
Canton
de Moyeuvre-Grande
Commune
de MOYEUVRE –PETITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Le Maire de la commune de MOYEUVRE-PETITE,

Vu les risques encourus par les promeneurs ou utilisateurs du chemin rural du lieudit Fonds de Cristal à la jonction des territoires de Moyeuvre-Petite et de Neufchef, et du chemin du Tréhémont, suite aux journées de chasse organisées par le locataire de la chasse communale Monsieur Samuel MAXANT

ARRETE

Article 1 : Toute circulation est interdite de 6 heures à 17 heures les jours suivants :

Les 2 et 23 novembre 2025

Les 7 et 21 décembre 2025

Les 11 janvier 2026

sur le chemin rural du lieudit Fonds de Cristal à la jonction des territoires de Moyeuvre-Petite et Neufchef, sur le chemin du Tréhémont, et sur les sentiers attenants à ces chemins.

En dehors de ces journées, la chasse individuelle reste pratiquée.

Article 2 : Monsieur Samuel MAXANT est responsable de toute la signalisation nécessaire à l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Thionville et à la Gendarmerie de FAMECK.

Fait à Moyeuvre-Petite, le 22 septembre 2025

Le Maire,
C. SCHWEIZER :

